



Repères 2022

Caf des Bouches-du-Rhône

Un acteur majeur des politiques familiales et sociales

La Caf des Bouches-du-Rhône (Caf 13) est un acteur central des politiques familiales et sociales dans un département marqué par de fortes disparités socio-économiques. Elle porte une mission de service public dont la finalité est de soutenir les usagers du département dans les différentes étapes de leur vie quotidienne. Elle agit dans les domaines de : la petite enfance, l'enfance et jeunesse, la parentalité, le logement et la lutte contre les situations de vulnérabilité (*précarité, isolement, handicap*).

1 070 213 personnes couvertes / 467 970 allocataires / 2 043 110 habitants

26 Conventions territoriales globales signées (+99,5% des habitants couverts)

2 847 273 282 € prestations versées (+1,14%) / 223 858 144 € action sociale (+8,79%)

NOTRE OFFRE GLOBALE DE SERVICE

La Caf 13 intervient par la gestion et le versement de **plus de 20 prestations**, l'accompagnement social des allocataires et le soutien aux partenaires. Cette complémentarité d'actions permet une prise en charge globale de la personne, adaptée à la diversité des situations et des besoins.

Le département des Bouches-du-Rhône très vaste, recouvre des problématiques hétérogènes rurales avec les zones de la Camargue et de la Crau, urbaines avec la métropole et l'agglomération marseillaise. **15,03 %** des allocataires n'ont pas de revenu, **22,81 %** d'entre eux bénéficient du RSA ou de l'AAH et **31,25 %** d'entre eux se situent en dessous du seuil de bas revenu. Le taux de chômage de **8,7 %** au 3^e trimestre 2022 est supérieur à la moyenne nationale (**7,3%**), tout comme le taux de pauvreté de **17,9 %** contre **14,4 %** de moyenne nationale (source Insee 2020). Ces situations de pauvreté sont exacerbées dans certains quartiers : **65** quartiers prioritaires, dont **35** à Marseille, soit **27 %** des quartiers prioritaires de la région Sud. **20,08 %** des familles du département sont monoparentales (**15,87 %** en France).

DÉLAIS DE DÉMARCHES*

17,28 jours minima sociaux / 19,26 jours prestations familiales

DÉLAIS DE TRAITEMENT*

82,85% des minima sociaux traités sous 10 jours ouvrés

78,37 % pour les autres prestations traitées sous 15 jours ouvrés

7,38 % des dossiers nécessitent une demande de documents complémentaires à l'utilisateur pour les traiter

Accès aux droits et relation de service

2 094 847 contacts à l'initiative de la Caf 13 (+99,85%) dont 86 % en prévention de rupture de droits / 7 985 rendez-vous des droits (+65,29%)

7 820 006 documents transmis / 89,24 % de démarches réalisées en dématérialisé

10,76 % de dossiers papiers

106 partenaires de proximité / 73 partenaires labellisés Caf / 33 maisons France services /

3 bornes interactives (attestations) / 6 sites Caf

53 628 rendez-vous téléphoniques (+115%) / 54 010 rendez-vous physiques

562 partenaires conventionnés Cdap (+32,86%) / 6 954 utilisateurs(+18,39%)

1 582 639 appels (+17,88%) soit 1 807 appels traités par jour

302 058 e-mails reçus (-2,6%) soit 1 194 e-mails par jour

68 007 116 visites sur caf.fr (+18%) / 16 105 933 connexions authentifiées (+4,77%)

4 257 187 démarches réalisées en ligne (+7,8%)

*Délais de démarche : temps écoulé entre l'arrivée du document à la Caf 13 et le paiement de la prestation.

*Délais de traitement : temps écoulé entre l'arrivée du document à la Caf 13 et son traitement.

Parentalité

ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE		Montants	
Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (<i>Reaap</i>)		662 070 €	210 dossiers
Lieux d'accueil enfants parents (<i>Laep</i>)		274 976 €	50 Laep
Parcours Séparation		11 378 séparations	586 rdv dédiés
	4 632 bénéficiaires de l'intermédiation financière		
Médiation familiale		1 121 560 €	
Espaces de rencontre		486 810 €	6 espaces
Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (<i>Clas</i>)	231 actions	757 070 €	4 874 enfants
Lire écrire grandir	173 dossiers	314 565 €	1 594 enfants

Petite enfance, Enfance et Jeunesse

UN SOUTIEN FINANCIER		Montants	Bénéficiaires
180 853 bénéficiaires (-0,12%) / 1 094 779 280 € versés (+3,77%)			
Allocations familiales		402 185 285 € (+4%)	150 474 (-0,13%)
Allocation rentrée scolaire (<i>ARS</i>)		71 727 549 € (+5,27%)	102 589 (-0,87%)
Assurance vieillesse du parent au foyer		192 797 366 € (+3,57%)	59 542 (-0,35%)
Allocation de base		100 143 046 € (+0,07%)	47 617 (-3%)
Complément familial		79 122 207 € (+3,66%)	28 005 (+1,21%)
Complément de libre choix du mode de garde		156 222 984 € (+8,14%)	17 468 (+2,83%)
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (<i>AEEH</i>)		48 438 704 € (+10,73%)	15 311 (+7,85%)
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (<i>PreParE</i>)		21 023 169 € (-2,59%)	4 992 (-3,89%)
Prime à la naissance et à l'adoption		18 220 861 € (-25,68%)	1 465 (-2,98%)
Allocation journalière de présence parentale (<i>AJPP</i>)		4 843 866 € (+50,74%)	392 (+34,25%)
Prestations d'accueil du jeune enfant (<i>CMG + Allocation de base + PreParE + prime à la naissance et à l'adoption</i>)		295 664 304 € (+1,71%)	57 544 (-1,81%)

LA CAF 13, PREMIER FINANCEUR DE STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

17 842 places de crèche dont 2 144 en quartiers prioritaires / 166 905 895 € versés (+8,75%) dont :

156 068 697 € en fonctionnement (+5,67%) dont :		Structures
Prestation de service unique	122 175 790 € (+8,67%)	446
Bonus territoire	22 291 740 € (+64,8%)	361
Bonus inclusion handicap	713 957 € (+10,28%)	212
Bonus mixité sociale	3 113 300 € (+10,9%)	123
Fonds publics et territoires pour des projets spécifiques	2 147 170 €	
Fonds de rééquilibrage pour la création de places en zone prioritaire	159 800 €	
10 837 198 € en investissement (+87,25%) dont :		
Plan crèche	7 154 443 € (+75,01%)	
Fonds de modernisation des Eaje	3 674 970 € (+153,75%)	

AIDES CONSACRÉES AUX LOISIRS DES ENFANTS, JEUNES ET FAMILLES

Montants

Prestation de service ordinaire	13 109 981 € (+20,39%) dont 818 117 € bonification Plan mercredi (+62,9%)	677 ALSH 39 chartes qualité plan mercredi
Aide aux vacances enfants	580 388 € (+101%)	3 498 enfants (+72,74%)
Vacances familiales individuelles	1 341 888 € (+164,51%)	3 026 familles (+87,02%)
Aide aux loisirs équitables et accessibles	2 624 943 € (+30,17%)	
Aide aux projets jeunesse	2 706 616 €	265 bénéficiaires
Prestation de service jeunes		28 projets agréés
Bafa	475 081 € (+7,39%)	2 236 stages payés (+6,93%)
Pass'Sport Loisirs Culture	1 196 220 €	10 815 familles 17 209 enfants

Logement

GARANTIR LE PAIEMENT DES LOYERS

Montants

Bénéficiaires

216 271 bénéficiaires (-1,80%) / 601 475 335 € versés (-1,30%)

Aide personnalisée au logement (APL)	233 732 279 € (-0,71%)	89 740 (-0,06%)
Allocation de logement à caractère social (ALS)	160 302 870 € (-0,16%)	87 551 (-1,85%)
Allocation de logement à caractère familial (ALF)	163 366 561 € (-4,72%)	38 980 (-5,50%)
Allocation logement étudiant (ALE)	44 014 639 € (+5,01%)	24 611 (-0,63%)
Prime de déménagement	58 987 € (-18,56%)	23 (-46,51%)

PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS

24 bailleurs conventionnés Ideal / 10 820 demandes traitées (+24,88%)

FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'HABITAT

Montants

Bénéficiaires

Fonds de solidarité logement (FSL)	3 689 893 €	6 021
------------------------------------	-------------	-------

854 familles accompagnées dont :

168 dans le cadre du surpeuplement / 103 dans le cadre de la non décence

LUTTER CONTRE L'HABITAT NON-DÉCENT

Nombre

1 377 dossiers étudiés au cours de l'année (en fonction du stade d'instruction du dossier)

Diagnostiques mandatés	664
Conservations	166
Sorties de conservations (principalement déménagements)	22
Médiations	18
Levées de conservations	225
Signalements de non-décence pris en charge	541

HABITAT INDIGNE

2 762 familles concernées par

Arrêtés de mise en sécurité	485
Arrêtés d'insalubrité	57

Animation de la vie sociale

Prestations de service : 9 285 629 € (-3,6%)

Subventions d'action sociale : 1 360 418 € (+4,89%)

117 ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AGRÉÉS CAF 13 dont :	Nombre
Espaces de vie sociale	8
Foyers jeunes travailleurs	10
Centres sociaux	99

Vulnérabilité

UN SOUTIEN FINANCIER	Montants	Bénéficiaires
221 998 bénéficiaires (+0,04%) / 1 271 592 972 € (+0,69%)		
Prime d'activité	346 582 373 € (+1,16%)	156 473 (+2,04%)
Revenu de solidarité active (RSA)	449 462 499 € (-4,58%)	71 699 (-4,85%)
Allocation adulte handicapé (AAH)	347 083 261 € (+3,34%)	35 244 (+0,50%)
Allocation de soutien familial (ASF)	74 350 245 € (+13,31%)	30 286 (+6,25%)
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	48 438 704 € (+10,73%)	15 311 (+7,85%)
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	4 843 866 € (+50,74%)	392 (+34,25%)
Allocation décès enfant	602 519 € (+14,77%)	285 (+11,76%)
Allocation journalière du proche aidant (AJPA)	229 505 € (+0,80%)	17 (-15%)

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Bénéficiaires
Familles distinctes reçues	11 322
- pour de l'info-conseil	4 058
- pour un accompagnement	7 264
Rdv réalisés par les assistants de service social (physiques, téléphoniques et visites à domicile)	25 835
Rdv réalisés par les secrétaires médico-sociales (physiques ou téléphoniques)	18 647

OFFRE DE SERVICE	Bénéficiaires
Séparation	4 625 (+5,88%)
Décès d'un enfant	208 (+7,77%)
Décès d'un conjoint	310 (+6,52%)
Logement	1 985 (-4,57%)
Insertion (RSA Majoré)	999 (-34,92%)
Parents seuls	2 318 (+84,26%)
Arrivée de l'enfant	640 (+3,05%)
Handicap, maladie de l'enfant	124 (-13,29%)

Gérer un service public

Afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics, la Caf maîtrise ses coûts de gestion et s'attache à payer le juste droit.

Budget annuel consommé : 70 301 235 € (-0,96%)

Coût de gestion 2021* : 2,55 %

Budget de fonctionnement : 68 046 669 € (+0,42%)

Budget d'investissement : 2 254 566 € (-29,99%)

1 743 453 contrôles / 56 589 622 € régularisés

70,07 % d'indus, soit 39 654 964 € remboursés à la Caf 13 par les allocataires et les tiers

29,93 % de rappels, soit 16 934 659 € versés par la Caf 13 aux allocataires qui ne percevaient pas la totalité de leur droit

1 487 fraudes détectées / 7 757 930 € recouvrés

UNE GOUVERNANCE FONDÉE SUR LE PARITARISME

Le Conseil d'administration de la Caf 13 est composé de 24 membres qui représentent les parties prenantes des politiques familiales et sociales : assurés sociaux, employeurs et travailleurs indépendants.

Il sont nommés par arrêté préfectoral pour une période de 4 ans. Les membres du Conseil d'administration de la Caf 13 ont pris leur fonction le mardi 15 mars 2022.

Lors de cette séance d'installation, ils ont élu : **Maley Upravan (Fo)**, Présidente du Conseil d'administration / **Frédéric Mazel (Medef)**, 1^{er} Vice-Président / **Eric Bouclon (U2p)**, 2^e Vice-Président / **Julian Bois (Cftc)**, 3^e Vice-Président.

Le rôle du Conseil d'administration est d'orienter l'activité de la Caf 13, en autorisant son Président à co-signer, avec le Directeur général, les CPOG définir la politique d'action sociale, voter le budget, approuver les comptes annuels, et se prononcer sur les rapports présentés par le Directeur général.

LE PILOTAGE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Yves Fasanaro, Directeur général et une équipe de **8** agents de direction élaborent les orientations stratégiques pour mettre en œuvre les politiques publiques portées par la Caf 13.

Les collaborateurs et la responsabilité sociale

1 133 salariés de droit privé / + de 100 métiers / 11,79 % de travailleurs handicapés

767 télétravailleurs

630 salariés ont bénéficié d'actions de formation

72,41 % des marchés de plus de 20 000 € comporte une clause sociale Rse

-8,11 % consommation d'électricité

+8% consommation d'eau

30,95 tonnes de papier collecté et recyclé

*Coût de gestion 2022 non connu à la date de parution